



# FORMATION EN SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL INITIALE DES MEMBRES DE LA COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CSSCT) + DE 300 SALARIES



## OBJECTIF DE LA FORMATION

---

Développer l'aptitude des nouveaux membres de la CSSCT à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;  
Initier les nouveaux membres de la CSSCT aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

(articles L. 2315-18 – L. 2315-40 du code du travail)

PUBLIC

---

Membres nouvellement élus du CSE

## METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

---

Exposés, travaux de groupes, échanges avec les stagiaires, exercices pratiques, films

DUREE

35 h

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

Délivrance d'une attestation formation

---

## EVALUATION

---

QCM en fin de formation

## PROGRAMME DE FORMATION

---

### **MODULE I :**

CETTE PARTIE EST PLUS ORIENTEE SUR LE MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA CSSCT, SON ROLE ET SES MISSIONS

#### **1. Le rôle et les missions des membres de la CSSCT**

- Le point sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires
- Vue d'ensemble du champ d'application des missions des membres de la CSSCT
- Composition du CSE :
  - membres avec voix délibérative
  - membres avec voix consultative
- Règles de désignation des membres de la CSSCT

#### **2. Les règles et les moyens de fonctionnement du CSE et de la commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT)**

- Les modalités de fonctionnement définies par accord
- Les missions de la CSSCT
- Le crédit d'heures et l'organisation du fonctionnement de la CSSCT
- Les documents obligatoirement fournis par l'employeur aux membres de la CSSCT
- Les données du bilan social
- La liberté de circulation des membres De la CSSCT
- L'organisation des réunions :
  - convocations et ordre du jour
  - personnes assistant à la réunion
  - déroulement des réunions
  - procès-verbal des réunions
  - communication et affichage
- Modalités de recours aux experts extérieurs ou aux personnes qualifiées de l'entreprise (prérogative CSE)
- Notions sur la personnalité civile du CSE et ses effets

#### **3. Les acteurs externes et internes impliqués dans la sécurité**

- Les acteurs internes de la sécurité et leur rôle :
  - le chef d'établissement
  - le responsable de la sécurité
  - les salariés
  - le médecin du travail
- Les acteurs externes de la sécurité et leur rôle :
  - L'inspection du travail - la DIRECCTE
  - La CARSAT
  - La DREAL

- Les services de secours (pompiers, services d'urgence)
- L'A.R.A.C.T
- Les organismes de contrôle technique, de formation et d'expertise.

**ETUDE DE CAS, TRAVAUX DE GROUPE : QUELS ACTEURS INTERNES ET EXTERNES ASSOCIER A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET LIE A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.**

## **MODULE II :**

**CETTE PARTIE EST PLUS ORIENTEE SUR L'OPERATIONNEL ET S'APPUIE SUR DE NOMBREUX CAS PRATIQUES**

### **1. Les accidents du travail, les maladies professionnelles et accidents de trajet.**

- Définition d'un AT, d'une maladie professionnelle ou d'un accident de trajet.
- Comprendre les statistiques disponibles (taux de fréquence et de gravité)
- Les coûts directs et indirects des AT
- Modalités de déclaration d'AT et MP
- Examen des différents niveaux de responsabilité
- Comment analyser les statistiques sectorielles disponibles et établir des plans d'action

### **2. Identifier et participer à l'évaluation des risques, accomplir les missions d'inspection**

- L'article L.4121-1 et suivants du code du travail et le décret du 5/11/2001 relatif au document unique
- Le rôle des membres du CSSCT pour réduire la pénibilité
- Le rôle Des membres du CSSCT dans l'évaluation des risques
- Caractérisation de la notion de risque et de danger
- Les postes de travail présentant des risques particuliers
- Comment analyser une situation de travail globalement c'est-à-dire en prenant en compte notamment :
  - l'environnement de travail
  - l'aménagement du temps de travail
  - l'organisation du travail
  - la gestion du personnel
  - les relations dans le travail
  - la conception matérielle du poste de travail
  - l'aménagement des locaux
- Comment définir des unités de travail homogènes en terme de risques
- Comment identifier les risques (les outils de recensement des risques)
- Comment hiérarchiser et évaluer les risques professionnels

### **APPORTS SPECIFIQUES SUR LES RISQUES OBSERVABLES DANS L'ENTREPRISE :**

- |  |   |
|--|---|
| - Risque routier   | - Risques électriques   |
| - Chutes de plain pied   | - Risques psychosociaux   |
| - Manutentions manuelles (manipulation conteneurs, consommables outils...) | - Risques chimiques/CMR   |
| - TMS liés aux gestes répétitifs   | - Risques liés à l'accueil des entreprises extérieures (coactivité) |
| - Utilisation d'appareils à pression et à haute pression                   | - Autres risques  |
| - Chutes de hauteur  |   |

### **3. Les interventions spécifiques des membres de la CSSCT**

- Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Les pouvoirs des membres du CSSCT en cas de danger grave et imminent
- Les travaux engagés par les entreprises extérieures
- Le protocole de sécurité pour les transporteurs, les plans de prévention pour les entreprises extérieures intervenant dans le gardiennage ou la maintenance.

### **4. Méthodologie d'analyse des dysfonctionnements en matière de sécurité : analyse des causes et mission d'inspection**

- Distinction entre incident, « presque accident » et accident
- Pourquoi procéder à une analyse des causes
- Comment constituer un groupe de travail et comment recueillir des faits
- Méthodologie pour réaliser un arbre des causes
- Présentation d'un rapport d'inspection

**CAS PRATIQUES : IDENTIFIER ET EVALUER LES RISQUES DANS DIFFERENTES SITUATIONS DE TRAVAIL, CONSTRUIRE UNE BASE DE DONNEES ET FAITS LIES A UN ACCIDENT, L'ARBRE DES CAUSES, REDACTION D'UN PLAN DE PREVENTION DANS LE CADRE D'UN RECOURS A UNE ENTREPRISE EXTERIEURE**

**5. Mise en œuvre et suivi des plans d'action du CSE**

- Les programmes de prévention et les plans d'actions associés
- La mission d'inspection en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.

**MODULE III :**

CETTE PARTIE EST PLUS ORIENTÉE SUR LA PRATIQUE DE LA SYNTHÈSE ET LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE NÉCESSAIRE À L'ANIMATION DE LA SÉCURITÉ PAR LES MEMBRES DE LA CISSCT

**2. Mise en œuvre et suivi des plans d'action de la CISSCT**

- mettre en œuvre la mission d'inspection,
- savoir conduire une interview, collecter les données et faire une synthèse,
- rédiger un ordre du jour, un programme de prévention et suivre des plans d'action,
- comment et auprès de qui ou quelle instance trouver l'information pertinente et indispensable aux actions de la CISSCT,
- savoir rédiger une note de synthèse après inspection
- notions sur la conduite et la participation aux réunions.

**CAS PRATIQUE : CHAQUE PARTICIPANT PROPOSE DES AMÉLIORATIONS CONCRÈTES EN TERME DE PRÉVENTION DES RISQUES SOUS LA FORME D'UNE SYNTHÈSE COMMUNIQUÉE ORALEMENT AU RESTE DU GROUPE.**



SECILOG est agréé par la préfecture de la Marne pour dispenser des formations CHSCT , les formations santé sécurité conditions de travail pour les membres du CSE et les formations de la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT).

N° Organisme de formation : 21510047251.